



JUDO CLUB DE PONT A MARCQ
ASSOCIATION LOI DE 1901
N° 059 50 23238 Préfecture du Nord
Affiliation à la Fédération française de judo N° 01 59 3220
Agréé Jeunesse et sports N° 59 S 2271

Cappelle en Pévèle le 19 mai 2011

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 18 mai 2011

A la demande de son président, l'assemblée générale du judo club de Pont à Marcq c'est réunie le mercredi 18 mai 2011 à 18h30.

A l'ordre du jour : enregistrement de la démission du président du club, renouvellement par partie du bureau du club, élection du président et modification des statuts.

Le Corum n'étant pas atteint, aucun vote n'a pu être effectué. Néanmoins le bureau entend la déclaration du président et la démission est enregistrée.

Conformément aux statuts, une nouvelle assemblée générale est fixée au 15 juin 2011 à 19h avec le même ordre du jour.

La date limite de dépôts de candidatures est fixée au mardi 7 juin 2011.

Déclaration du président

Président du judo club de Pont à Marcq depuis presque 10 ans, j'ai vu le club doubler ses effectifs, grâce notamment à l'ajout de nouveaux cours. Actuellement, ce sont 12 à 14h par semaine.

Dans le même temps, les contraintes administratives ont augmenté ainsi que le manque de respect vis-à-vis des bénévoles qui font vivre l'association.

Je ne m'étendrai pas sur les contraintes administratives, par contre, quelques mots sur ce que j'appelle le manque de respect au travers de questions.

- Est-il normal qu'il n'y ait que 7 personnes présentes pour l'assemblée générale ? La vie de l'association a-t-elle si peu d'intérêt ? Certes, ce n'est qu'une association sportive. Il faut relativiser, mais quand même : 7 seulement !
- Est-il normal de devoir faire des rappels toute l'année pour boucler les dossiers d'inscription (formulaires, certificats médicaux, cotisations) etc. ?
- Est-il normal de ne pas pouvoir se fier au tableau d'affichage du dojo pour informer, ceci parce qu'il n'est pas lu ?
- Est-il normal que je sois sollicité presque systématiquement au début ou à la fin de mon cours pour divers problèmes à régler parce que c'est plus simple que de venir exceptionnellement plus tôt ? moi aussi, comme tous les autres dirigeants, je paye ma licence, mes cotisations et j'aimerais pouvoir pratiquer dans les mêmes conditions que les autres.

Dans ce contexte, il est tentant de perdre le cap associatif. J'entends par là que nous pourrions devenir une mécanique qui cherche des clients et produit la prestation contractuellement attendue, ceci avec le moindre investissement, sans aucun sentiment. Mais quel sens peut avoir l'investissement associatif bénévole dans ce cas ? En tout cas, ce n'est pas ma façon de l'envisager.

Je souhaite que le club vive et continue de se développer et de s'améliorer. Je souhaite qu'il y ait des discussions et des idées. Mais pour cela, il faut pouvoir partager les tâches. Lorsque j'en arrive à me réveiller la nuit en me disant que j'ai oublié ceci ou cela, c'est que la coupe est trop pleine.

Les tâches en question sont à la fois très simples et très nombreuses. Partagées, elles sont insignifiantes. Concentrées sur trop peu de personnes, comme c'est le cas, elles sont envahissantes. Cet état de fait est de ma responsabilité, pour n'avoir pas su anticiper et gérer. Est-il encore temps d'essayer autrement ?

Je peux concevoir la réticence à s'engager formellement dans une fonction au sein d'un club. Certains "costumes" sont collants et il est difficile de s'en défaire. Néanmoins il y a des tas de petites choses qui pourraient être partagées si nous étions plus nombreux.

D'ici quelques jours vous recevrez l'inventaire de ces tâches et tout est possible d'ici le 15 juin pour organiser le club avec celles et ceux, adhérents et parents qui voudront bien y participer.

A suivre , Cordialement

Eric Fiolka

- LA POLITESSE •
- LE COURAGE •
- LA SINCÉRITÉ •
- L'HONNEUR •



- LA MODESTIE •
- LE RESPECT •
- LE CONTRÔLE DE SOI •
- L'AMITIÉ •